



COMMONWEALTH OF PENNSYLVANIA
GOVERNOR'S OFFICE OF GENERAL COUNSEL

Le 4 Novembre 2015,

Patrick Le Hyaric
Député au Parlement européen
Secrétariat Parlementaire

Monsieur Le Hyaric,

Merci pour votre lettre datée du 21 octobre 2015 et adressée au Gouverneur Tom Wolf. Dans cette lettre vous indiquez votre préoccupation concernant les soins médicaux et les traitements fournis par les autorités pénitentiaires de Pennsylvanie à Monsieur Mumia Abu-Jamal et aux autres détenus atteints de l'hépatite C.

En raison du secret médical et du respect de la vie privée, le Département ne peut divulguer des informations médicales concernant les détenus. En conséquence le Gouverneur doit décliner votre demande de rencontre en vue de discuter de cette question ou de divulguer des informations spécifiques concernant la santé ou les traitements fournis à Monsieur Mumia Abu-Jamal ou aux autres détenus.

Soyez assuré que tous les détenus du Département ont accès à tous les soins médicaux nécessaires comme le stipule la politique de services médicaux du Département n°13.2.1. De plus les détenus ayant des plaintes concernant quelque aspect de leur emprisonnement sont encouragés à demander une révision ou une résolution de la question via le Système de Grief de Résidents du Département. Ces règles sont à votre disposition sur le site du Département à l'adresse suivante : www.cor.pa.gov.

J'espère que vous trouverez les informations décrites ci-dessus utiles.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez d'autres interrogations. Merci

Theron R.Perez